



BULLETIN MENSUEL – AOÛT 2026

SUIVI DES DISCUSSIONS LORS DU CAUCUS D'AOÛT 2026

Points discutés à l'ordre du jour du caucus du 17 août 2026 :

Subvention reçue du MTQ au montant de 15 000\$ pour les travaux de réparation du chemin du lac Manitou Sud

CMQ, rejet pour la reconnaissance d'exemption de taxes foncière concernant le Centre communautaire du lac Manitou Inc.

Autorisation de dépenses suite à l'ordonnance de la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts dans le dossier URB3588 ;

Autorisation de dépenses supplémentaires pour la décontamination et la pose de scellant pour le garage.

Dépôt des états comparatifs du 1^{er} janvier 2026 au 31 juillet 2026.

Demande d'aide financière de Nez-Rouge.

Entente de services aux personnes sinistrées entre la Municipalité et la Société de la Croix-Rouge Canada

Point qui a été reporté au conseil du mois d'août :

Opérations cadastrales – McCall contribution aux fins de parcs

Adoption de règlements

Adoption du règlement 2014-070-1 amendant le règlement 2014-070 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité l'Ivry-sur-le-Lac.

Tous les projets de règlements se retrouvent sur le site web de la municipalité <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL SE TIENDRA LE LUNDI 17 AOÛT À 18H00.

SÉANCE DU CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2026

La prochaine séance du conseil se tiendra, le **lundi, 21 septembre 2026** à compter de 18h. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'hôtel de ville sis au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié début septembre, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

FÊTE DU TRAVAIL



Les bureaux administratifs de la Municipalité seront fermés le lundi, 7 septembre 2026 pour la fête du Travail.

Toute l'équipe sera de retour, mardi le 8 septembre à compter de 9 h.

ADMINISTRATION – TAXES MUNICIPALES



Nous vous rappelons que le dernier paiement pour vos taxes municipales se fera au plus tard le 9 septembre 2026, selon le règlement 2024-162 que vous pouvez consulter en cliquant sur le lien : <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

Vos paiements doivent être reçus au plus tard aux dates d'échéance afin d'éviter les frais chargés en cas de retard. De plus, le solde complet du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas reçu à son échéance.

Il est aussi important de considérer que les soldes portent intérêt au taux de 10 % l'an auquel s'ajoute une pénalité de 2 % calculée sur les soldes impayés.

ENVIRONNEMENT – VIDANGE FOSSE SEPTIQUE



OBLIGATION DU CITOYEN DE FOURNIR UNE PREUVE DE VIDANGE

Rappel – Nous avons transmis des avis d'information à plusieurs citoyens afin de les informer qu'ils étaient touchés par la réglementation sur la gestion des installations septiques et qu'une action de leur part était requise. Les citoyens touchés doivent mandater un professionnel qualifié afin qu'une inspection de leur installation septique soit réalisée. Ensuite, le professionnel doit compléter l'attestation de fonctionnalité qui doit être transmise à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2026.

Il est de votre responsabilité de transmettre une preuve de l'exécution des travaux à la municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise par le règlement.

Bien que les différents fournisseurs de services offrent de transmettre la preuve à la municipalité, nous ne les recevons jamais tous. Il est préférable de nous l'envoyer vous-même par courriel (admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca), où nous vous confirmons la réception et mettons à jour votre dossier.

Par ailleurs, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques (type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.). Il en va de même pour l'entretien annuel. Envoyez-nous une preuve pour mettre à jour votre dossier. Nous acceptons une copie du contrat d'entretien.

RECONNAÎTRE ET PRÉVENIR LE MILDIOU



Le mildiou est une maladie causée par *Phytophthora infestans*, un type de champignon. Il peut s'attaquer à toutes les parties de la plante. Extrêmement destructif pour la pomme de terre et la tomate, il peut également se développer sur le pétunia et la [morelle](#). Cette maladie peut causer des pertes économiques importantes pour les producteurs agricoles. En effet, si on laisse le mildiou s'établir, la lutte contre celui-ci devient ardue, voire impossible. Il faut donc agir rapidement dès son apparition.

Des conditions humides couplées à des températures fraîches favorisent son développement. Les structures qui permettent à ce microorganisme de se disséminer (spores) sont facilement transportées par le vent et peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres, propageant ainsi la maladie. Celle-ci se développe rapidement à la suite de l'apparition des symptômes. *Phytophthora infestans* est très virulent et les plantes atteintes peuvent être détruites en quelques jours. En raison de ce risque, le mildiou est donc l'affaire de tous. Sa présence doit obligatoirement être déclarée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec si elle est détectée dans une [zone de culture protégée](#). Le mildiou ne pose pas de risque pour la consommation humaine : les tubercules de pommes de terre et les tomates issus de plantes infectées peuvent être consommés sans danger. Toutefois, pour éviter la propagation de la maladie, les tubercules récoltés de votre jardin l'an dernier ne doivent pas être replantés cette année.

MESURES DE PRÉVENTION ET ACTIONS RECOMMANDÉES

- ▶ Semer des pommes de terre certifiées. Ne pas conserver de tubercules de pommes de terre pour les replanter l'année suivante et ne pas planter de pommes de terre vendues à l'épicerie;
- ▶ Privilégier les variétés de tomates tolérantes au mildiou;
- ▶ Espacer suffisamment les plantes pour favoriser une bonne circulation d'air;
- ▶ Éviter d'arroser le feuillage des plantes et d'arroser le soir, pour que le sol et le feuillage ne demeurent pas humides pendant une longue période;
- ▶ Visiter souvent le potager et surveiller la présence de symptômes de mildiou. En cas de doute, nous vous invitons à contacter votre [direction régionale](#) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Dès l'apparition des premiers symptômes, les plants de pommes de terre et de tomates infectés doivent être arrachés et jetés. L'élimination des plants évite la formation de sporanges qui pourraient contaminer les champs et les potagers avoisinants.

RECOMMANDATIONS LORSQUE LE MILDIOU EST DÉTECTÉ

- ▶ Arracher les plants de tomates infectés et les jeter dans un sac de plastique fermé. Il ne faut pas laisser les plantes atteintes sur le sol ou les faire composter;
- ▶ Détruire la partie aérienne des plants de pommes de terre atteints (défaner). Les tubercules de pommes de terre peuvent être récoltés et consommés, mais ne doivent pas être semés l'année suivante. Les rebuts de tubercules infectés doivent être jetés;
- ▶ Les outils, les vêtements, les chaussures et les mains peuvent transmettre la maladie lorsqu'elle est présente; il faut bien les nettoyer et les désinfecter. L'alcool isopropylique (alcool à friction) peut être utilisé.
- ▶ Informer les voisins qui cultivent des pommes de terre et des tomates de la présence de la maladie à proximité pour qu'ils vérifient l'état de leur culture et prennent les mesures nécessaires.



IDENTIFICATION TOMATE



Sur la feuille : au début, présence de taches noir verdâtre, huileuses et irrégulières sur les feuilles. En conditions humides, les taches s'agrandissent rapidement pour former des plages brunes aux contours irréguliers. Elles sont parfois entourées d'un halo vert pâle. À la face inférieure des feuilles, un duvet blanc grisâtre (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les feuilles entières peuvent flétrir, dépérir et mourir. Des lésions brunes (chancres) peuvent aussi se développer à partir du point d'attache des feuilles sur la tige.



Sur les fruits : présence de taches brun verdâtre, huileuses et bosselées (avec une texture en pelure d'orange), qui ont une marge irrégulière et peuvent s'étendre sur la surface entière du fruit. Le fruit reste généralement ferme. Un duvet blanc (mycélium) peut apparaître sur les taches.



Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige ou à l'extrémité de la tige. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium) en bordure des taches. Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et évoluer en plus grandes lésions pouvant couvrir ou encercler toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

IDENTIFICATION POMME DE TERRE



Sur la feuille : présence de taches vert pâle à vert foncé, circulaires ou irrégulières, aux faces supérieure et inférieure. Les tissus deviennent brun foncé et secs, et une bordure vert pâle peut être présente. À la face inférieure, un duvet blanc (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les taches débutent souvent près du point d'attache des feuilles, à leur marge ou à leur extrémité, là où la rosée séjourne le plus longtemps. Les feuilles entières peuvent dépérir.



Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige, au bas des tiges ou à leur extrémité. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium). Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et couvrir presque toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.



Sur les tubercules : apparition de brunissement sur les tubercules et dépression de leur épiderme. La chair des tubercules infectés brunit et ces derniers finissent par pourrir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

Pour plus d'information, consultez le site Web d'IRIS phytoprotection :
<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/>

Mildiou dans la tomate :
<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageId=8238>

Mildiou dans la pomme de terre :
<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageId=8012>

Vous pouvez également obtenir des renseignements supplémentaires auprès de votre direction régionale.

L'OR BLEU DE CHEZ-NOUS



En prenez-vous soin?

L'eau fait partie de notre quotidien. Sans même nous en rendre compte, nous l'utilisons tout le temps. Que ce soit pour nous désaltérer, assurer notre hygiène ou nous offrir de beaux moments, elle est source de vie et de santé, tant pour les humains que pour la faune et la flore. Sans une eau de qualité, notre santé serait menacée et nos styles de vie transformés.

Sur Pensez Bleu, on veut un avenir bleu! Avec nous, apprenez comment adopter de bonnes pratiques pour préserver la qualité de notre eau et réduire votre consommation. Tous ensemble, en changeant tout simplement nos habitudes, nous poserons des gestes concrets pour préserver cette ressource inestimable.

Nous sommes également heureux de vous faire découvrir les métiers de l'eau. Des métiers peu connus, mais tellement cruciaux pour garantir la quantité et la qualité de l'eau disponible au Québec. Sur <https://pensezbleu.com/> nous sommes fiers de nos héros de l'eau!

CLÔTURE AU DÉBARCADÈRE ET HORAIRE

Il est très important de vous assurer que la **porte de la clôture** au débarcadère soit bien fermée lors de votre départ.

Du mardi 12 mai au dimanche 28 juin

🕒 8 h 30 à 16 h 30

📅 7 jours sur 7

Du lundi 29 juin au dimanche 6 septembre

🕒 8 h 30 à 16 h 30

📅 5 jours sur 7 - mercredi au dimanche

Du lundi 7 septembre à la fermeture le dimanche 18 octobre

🕒 8 h 30 à 16 h 30

📅 7 jours sur 7

LA PÊCHE SÉCURITAIRE SUR LE LAC MANITOU - RAPPEL

Saviez-vous qu'un pêcheur peut perdre de 11 à 15 leurres et plombs par an? C'est dangereux si le matériel est fait de plomb ou de mercure.



Pourquoi est-ce un problème? Le plomb est un métal hautement toxique qui affecte gravement les humains et les oiseaux aquatiques. Même de faibles doses d'exposition au plomb sur une longue période peuvent entraîner de multiples troubles de la santé et cognitifs chez l'homme, affectant gravement les systèmes nerveux et reproducteurs.



Les plongeurs confondent les plombs de pêche avec des cailloux (qu'ils mangent normalement pour la digestion). Ou ils mangeront des poissons qui contiennent du matériel de pêche en plomb. C'est une cause majeure de décès chez les plongeurs huards. Leur ingestion peut provoquer la cécité, la paralysie musculaire, une capacité réduite à se reproduire, des convulsions et la mort. D'autres oiseaux aquatiques, comme les canards, sont également empoisonnés lorsqu'ils mangent des plombs de pêche.



Existe-t-il des lois interdisant le matériel de pêche en plomb? Le matériel de pêche en plomb est interdit dans les parcs nationaux et les zones fauniques du Canada. Cependant, notre Lac Manitou peut continuer à être pollué par le matériel de pêche en plomb perdu.

Peut-on pêcher de manière sûre ? Bonne nouvelle ! Il est sûr d'utiliser des plombs et leurres faits de matériaux tels que l'étain, le bismuth, l'antimoine, l'acier, le laiton, le tungstène, la pâte de résine de terpène et le polypropylène. Ils sont facilement disponibles.



Merci à tous les pêcheurs qui utilisent du matériel sûr, contribuant ainsi à garder notre **Lac Manitou** exempt de plomb supplémentaire et à protéger les **personnes** de l'exposition au plomb ainsi que les **plongeurs/oiseaux aquatiques** de la mort toxique.

Auteure : Judith Adams

PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS



EN UN COUP D'ŒIL 2025-2026

Consultez le rapport annuel complet ici : <https://prevoyanceaines.org/rapport-dactivites/>



NOTRE MISSION

Repérer, accompagner et référer les personnes aînées en situation de vulnérabilité afin de favoriser leur sécurité, leur bien-être et leur maintien dans la communauté.

Merci à nos bénévoles, donateurs, partenaires et à toute notre communauté!

NOTRE IMPACT

AU 31 MARS 2026



604
ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS
Près de 3 400 interventions



2 604
PERSONNES REJOINTES
par nos activités de sensibilisation et nos ateliers



560
RÉFÉRENCES VERS DES ORGANISMES PARTENAIRES



64 366
VUES de nos contenus Facebook



56
MUNICIPALITÉS DESSERVIES dans 4 MRC des Laurentides

NOTRE TERRITOIRE

Nous intervenons dans 4 MRC des Laurentides

- Points de service
- Siège social Sainte-Agathe-des-Monts
 - Mont-Laurier (CAB Léonie-Bélanger)
 - Lachute (aux côtés d'organismes communautaires)



ACCOMPAGNEMENTS PAR MRC

Des Laurentides	217
Antoine-Labelle	135
Argenteuil	116
Pays-d'en-Haut	107
Hors-territoire	29
TOTAL	604



4 630
ÉCLAIREURS-AÎNÉS sur le territoire
47 % des accompagnements proviennent de références des Éclaireurs-Aînés



29 SENTINELLES BÉNÉVOLES
300 HEURES de bénévolat
50 % engagées depuis plus de 5 ans



61 % FEMMES



38 % HOMMES



59 % VIVENT SEULES



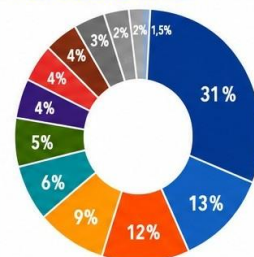
74 % ONT 45 ANS ET PLUS



10 % DES ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS EN ANGLAIS

LES BESOINS LES PLUS FRÉQUENTS

MOTIFS DES DEMANDES



Perte d'autonomie	31 %
Information	13 %
Logement / insalubrité (TAC)	12 %
Finances	9 %
Malnutrition	6 %
Santé mentale	5 %
Isolation	4 %
Conflit	4 %
Proche-aidance	4 %
Transport	3 %
Programme PAIR	2 %
Deuil	2 %
Violence	1,5 %
Juridique	1,5 %

NOS PARTENAIRES : UN LEVIER ESSENTIEL

560 RÉFÉRENCES RÉALISÉES	322 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	127 CISS DES LAURENTIDES	20 SERVICES GOUVERNEMENTAUX	15 SÛRETÉ DU QUÉBEC	76 AUTRES PARTENAIRES
------------------------------------	---	------------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------	---------------------------------

RÉSULTATS FINANCIERS 2025-2026

PRODUITS	CHARGES
791 356 \$	711 801 \$
Subventions 493 897 \$	EXCÉDENT
Dons 292 956 \$	79 555 \$
Autres 4 503 \$	

Les états financiers complets sont disponibles dans le rapport annuel 2025-2026.

PRIORITÉS D' ACTIONS 2026-2027

- RESSOURCES HUMAINES**
Redéfinir le rôle, réviser la formation et l'encadrement des Sentinelles. Mettre à jour le rôle, la formation, les responsabilités et l'encadrement du personnel. Actualiser le programme des Éclaireurs-Aînés.
- RESSOURCES FINANCIÈRES**
Assurer la sécurité financière de l'organisme.
- COMMUNICATIONS**
Développer un plan de communication.
- OPÉRATIONS**
Mettre en place un programme de prévention des fraudes et des abus financiers. Élaborer et mettre en place un processus d'évaluation pour l'ensemble des pratiques de l'organisme.

REPÉRER • ACCOMPAGNER • RÉFÉRER

Pour vieillir en sécurité et dans la dignité.



Services à la clientèle et objets perdus

819-774-0485 | 1-877-604-3377

info@transportlaurentides.ca

Lundi au samedi, 8 h. à 19 h

Samedi et dimanche, 8 h à 17 h

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité, qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,

André Ibghy

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.

L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !